



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

ID : 045-214500498-20221114-2022111404-DE

Préfecture du Loiret le 21/11/2022

Préfecture du Loiret le 21/11/2022

Préfecture du Loiret le 21/11/2022

Conseil Municipal **Délibération numéro 2022111404**

Date de la
convocation
08.11.2022

Date
d'affichage
08.11.2022

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, quatorze novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, François DAUBIN, Ilona BERNY-VILFROY, Gilberte BADAIRE, Dominique BAUDOIN, Catherine FOUCAULT, Aurélia BLOT.

Absents : Aurélie DAUBIN pouvoir à Jean-Claude TONDU, Jonathan RÉMÉNÉ pouvoir à Sylvie VUILLET, Sophie THIRET épouse ALLION pouvoir à Christian TOUSSAINT.

Délibération
2022111404

Pour 15
Contre : 0
Abstention : 0

Colis de fin d'année des aînés

La collectivité offre traditionnellement aux aînés de plus de 70 ans inscrits sur la liste électorale un colis de fin d'année composé de produits alimentaires.

Face au nombre grandissant de bénéficiaires et à l'inflation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de rehausser progressivement l'âge d'attribution à 75 ans.

Le Maire,
Florence BONDUEL,

Le secrétaire de séance,
Gilberte BADAIRE,

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>